

Documentation à destination des utilisateurs en établissement pour la récupération des dossiers issus d'Affelnet-Lycée via

Télé-Inscriptions

ou



Partie établissement – Campagne 2021

Version du document 2.5

Table des matières

1. PRÉSENTATION	3
2. CAMPAGNE 2021	3
2.1. Établissement Libellule	3
2.2. Établissement Fregata uniquement	3
2.3. ETABLISSEMENT FREGATA ET LIBELLULE.	3
3. ETABLISSEMENT FREGATA (SANS LIBELLULE)	4
3.1. La mise à disposition des dossiers d'affectation dans Fregata	4
3.2. L'INTÉGRATION DES DOSSIERS D'AFFECTATION À VOTRE ÉTABLISSEMENT	4
4. ÉTABLISSEMENT LIBELLULE	4
4.1. Pré-requis	4
4.2. Gestion des utilisateurs	5
4.3. SE CONNECTER À L'APPLICATION	6
4.4. Les messages	8
4.5. Généralités	8
4.6. DOSSIERS NON TRAITES	9
4.7. DOSSIERS A VALIDER	10
4.8. DOSSIERS A EXPORTER	10
4.9. SORTIR DU TELE-SERVICE	13
4.10. EXPORTER A NOUVEAU	13
4.11. INTEGRER LES DONNEES DANS LIBELLULE	13
5. SUIVI	16

1. PRÉSENTATION

Afin de faciliter la démarche d'inscription dans l'enseignement agricole en classes de 4ème jusqu'au BTS, Télé-Inscriptions permet à un établissement de valider une demande d'inscription, dès la diffusion des résultats du Diplôme National du Brevet (DNB), pour l'intégrer dans son système d'information.

Cette dématérialisation reste cependant complémentaire à la procédure actuelle d'échanges et d'entretiens avec les familles. Télé-Inscriptions est ouvert, pour la partie établissement, début juillet jusqu'à début septembre. Cette procédure vous permet d'alimenter votre base de données Libellule ou Fregata (selon le cas de figure) de façon semi-automatique, en récupérant les données issues d'AFFELNET.

Ce télé-service met à disposition des établissements, les données des élèves et de leur responsables issues de la procédure AFFELNET de l'Éducation Nationale. L'utilisation est précisée ciaprès en fonction des cas de figures.

2. Campagne 2021

Tout comme **2020, la démarche de la campagne 2021** est simplifié à l'action de « validation » des dossiers des élèves sortant de 3ème par les établissements.

Deux démarches sont à distinguer :

- l'une pour les établissements utilisant encore Libellule (en 2021-2022),

- l'autre pour les établissements utilisant Fregata (sans Libellule).

Information : l'intégration des fichiers reçus du MENJ se font généralement le matin du lundi au vendredi.

Nous considérerons ici, les établissements Libellule comme ceux utilisant Libellule (et Fregata), sur l'année scolaire 2021-22.

2.1. Établissement Libellule

L'établissement doit, après la récupération des dossiers Affelnet depuis Télé-Inscription, réaliser l'export de ces dossiers vers l'application de gestion locale Libellule.

Les dossiers sont mis à disposition des établissements, pour que chaque dossier soit visualisé par le gestionnaire en établissement, avant de le récupérer. Le gestionnaire devra ensuite exporter les dossiers, pour les importer depuis l'application Libellule.

=> Utilisation de l'interface Télé-Inscriptions, puis de Libellule

2.2. Établissement Fregata uniquement

Les établissements utilisant uniquement Fregata (sans utiliser Libellule), devront intervenir directement dans l'application Fregata (sans passer par l'IHM Télé-Inscriptions TI-Etab).

Rôle 'Gestion inscriptions élèves', entrée de menu **Gestion des apprenants** > **Les apprenants**, utiliser la fonctionnalité **Traiter les inscriptions importées**, depuis la liste des inscriptions d'apprenants, et le bouton *Actions*. Cette fonctionnalité permet d'intégrer entre autre, les dossiers d'affectations issus d'Affelnet (Origine = AFFELNET-LYCEE).

=> Utilisation de l'interface Fregata (pas d'utilisation de l'interface Télé-Inscriptions)

2.3. Établissement Fregata et Libellule

La consultation des messages bloquants de certains dossiers se fera dans Fregata par le **Suivi des échanges**. Une ligne avec le type d'échange « Rejet import AFFELNET » peut apparaître. Le détail est visible en dépliant la ligne (+) et en survolant avec la souris le ?

3. Établissement Fregata (sans Libellule)

3.1. La mise à disposition des dossiers d'affectation dans Fregata

La livraison de ces dossiers n'est pas visible depuis l'interface TéléInscription TI-Etab. Vous n'avez pas besoin de vous connecter à Télé-Inscriptions.

Vous constatez la livraison des dossiers par l'application FREGATA.

Pré-requis :

- pour bénéficier de la livraison automatique des dossiers d'affectation issus d'AFFELNET, l'année scolaire 2021-2022 doit être créée dans l'application FREGATA
- les divisions sont à reconduire si nécessaire, car elles sont automatiquement reportées sur l'année suivante, quand l'année scolaire est ouverte

La livraison des données est visible :

- Soit depuis le **suivi des échanges** permet de constater la livraison automatique d'un fichier contenant les affectations dans l'établissement, livré par AFFELNET-LYCEE : se connecter à Fregata sur l'année scolaire 2021-2022, choisir le module **Echanges, Suivi des échanges**, une ligne dont la famille d'échange = 'IMPORT' sans "Source" signifie une livraison d'Affelnet.

- Soit directement depuis l'intégration des dossiers d'affectation (voir ci-après)

3.2. L'intégration des dossiers d'affectation à votre établissement

Rôle : Gestion inscriptions

Année scolaire : 2021-2022

Menu : Gestion des apprenants, Les apprenants, Actions, Traiter inscription(s) importée(s).

La liste fait apparaître les apprenants affectés dans l'établissement et issus d'AFFELNET, lorsque l'origine = 'AFFELNET-LYCEE'

Sélectionner en cochant la case des dossiers que vous souhaitez intégrer à votre établissement, et cliquer sur **Synchronisation**. Suivre les indications qui peuvent apparaître suite aux contrôles de Fregata.

Des données sont à compléter. La division et le groupe nationalité peuvent être complété en utilisant l'action : **Modifier par lot**, après la synchronisation.

Fiche pratique :

https://cnerta-support.fr/fileadmin/form_definitions/Fiches_pratiques_FREGATA/ Fiche_InscrireApprenantFichier.pdf

4. Établissement Libellule

4.1. Pré-requis

Pour chaque établissement il est nécessaire que les utilisateurs suivants soient créés dans l'interface Télé-Inscriptions TI-Etab :

- le chef d'établissement : avec le rôle « Admin établissement »
- l'agent s'occupant des inscriptions des élèves : avec le rôle « Gestionnaire établissement », sur l'établissement accueillant les nouveaux élèves.

Ces mêmes utilisateurs pourront alternativement utiliser les 2 télé-services : Télé-Renseignements et Télé-Inscriptions. Les utilisateurs qui ont été créés dans Télé-Renseignements peuvent être utilisés dans Télé-Inscriptions. Et inversement.

Voir ci-après la création d'utilisateur dans le paragraphe 2.2

L'administrateur établissement doit être attaché au site le plus haut, c'est à dire l'EPL.

Il est créé par le DRTIC de votre région.

Le gestionnaire en établissement doit être lié au site de l'établissement accueillant des nouveaux élèves (en seconde et 1^{re}).

Il est créé par le chef d'établissement (admin.établissement)

Exemple :

- Admin établissement : sur l'établissement EPL Hérault
- Gestionnaire établissement : sur l'établissement LPA Pezenas

La gestion des utilisateurs se fait via le menu : Gestion des utilisateurs (accessible uniquement, en établissement, au rôle *Admin établissement*).

Vous pouvez vous référer à l'aide en ligne que vous pouvez afficher avec le ? (en haut à droite de la fenêtre).



4.2. Gestion des utilisateurs

4.2.1. Création d'un utilisateur

Entrée de menu : Gestion des utilisateurs

Gestion des utilisateurs

Si l'utilisateur n'existe pas encore, cliquez sur « Nouveau »

Puis «Commencer la création »

Puis « Récupérer l'état civil de l'agent depuis l'annuaire Agricoll »

Vous pouvez réaliser une recherche sur une partie du prénom et du nom, en changeant l'opérateur *Indifférent* par *Contient*, et en saisissant une partie du prénom et une partie du nom.

Cliquer sur « **Rechercher** » pour obtenir le résultat de votre recherche.

Cocher la case devant l'utilisateur à récupérer, et cliquer sur « Valider la sélection ».

La fenêtre de recherche se ferme et les informations sont ramenées dans l'assistant de création d'un utilisateur.

Sinon, un message d' « erreur : L'utilisateur existe déjà dans l'application » apparaît. Dans ce cas, sortez de l'assistant « Retour au choix du type d'utilisateur » pour revenir à la liste.

Cliquer sur « Etape suivante ».

Cliquer sur « Affecter un rôle à cet utilisateur ».

Cocher « Gestionnaire établissement » et « Valider la sélection ».

Le rôle est ramené dans l'assistant de création d'un utilisateur

Cliquer sur « Enregistrer et retour ».

4.2.2. Modifier un utilisateur

Depuis la liste des utilisateurs et par le bouton « Modifier » sur la ligne de l'utilisateur à modifier, la fiche s'ouvre et vous pouvez modifier l'état civil de l'utilisateur (après un mariage ou un divorce) en allant rechercher l'utilisateur dans l'annuaire Agricoll.

Par l'onglet « Affecter les habilitations », vous pouvez

- ajouter ou
- modifier
- supprimer

le rôle + l'UAI de l'utilisateur.

Il est préférable de compléter « Expire le » par la date à partir de laquelle vous souhaitez que cet utilisateur ne puisse pas utiliser l'application, plutôt que de le supprimer.

Notez bien que l'on peut agir soit sur l'utilisateur (Expiration) soit sur un rôle (Expire le) de l'utilisateur.

4.2.3. Actions possibles depuis la liste des utilisateurs

Depuis la liste des utilisateurs, et en cochant les utilisateurs pour lesquels vous souhaitez agir, vous pouvez :

- invalider l'utilisateur : la date « Expiration » de l'utilisateur sera renseigné par la date du jour. A partir de cette date, l'utilisateur n'aura plus accès à l'application.
- valider l'utilisateur : la date « Expiration » sera vidée (et l'utilisateur pourra à nouveau se connecter à l'application). L'utilisateur pourra à nouveau se servir de l'application.
- Supprimer l'utilisateur : l'utilisateur est supprimé de la base de données.

4.2.4. Supprimer un utilisateur

Voir ci-avant 2.2.2.

4.3. Se connecter à l'application

Se connecter et s'authentifier au portail Portalis, <u>https://ensagri.agriculture.gouv.fr/portalis</u> et choisir dans le pavé **Gestion et suivi des apprenants**, **TéléInscriptions**.

4.3.1. Vous êtes créé en tant qu'utilisateur de Télé-Inscriptions

Si vous êtes créé comme utilisateur de l'application, vous obtiendrez la fenêtre suivante :



Ici, il s'agit d'un utilisateur de rôle *Gestionnaire établissement* sur l'établissement LPA de Pézenas (voir tout en haut de l'écran).

Si vous souhaitez réduire le bandeau supérieur, afin de bénéficier de plus de place à l'écran, cliquez sur la flèche sur la droite du bandeau m, vous obtiendrez l'écran suivant :



4.3.2. Vous n'êtes pas créé comme utilisateur de Télé-Inscriptions

Vous obtiendrez alors un message vous indiquant que vous n'avez pas les droits sur cette application.

Accès non autorisé	^
Cet accès est non autorisé.	
Vous pouvez vous reconnecter en cliquant sur <u>ce lien</u>	

4.3.3. Accès à la gestion des utilisateurs

Si vous êtes un chef d'établissement, pour avoir accès à l'application, demandez au DRTIC de votre région de vous créer comme utilisateur de l'application avec le rôle « Admin établissement ».

Si vous êtes un agent chargé de la gestion des inscriptions dans l'établissement, demandez à votre chef d'établissement de vous créer dans l'application avec le rôle « Gestionnaire établissement ».

4.3.4. Menu différent

En fonction du rôle de l'utilisateur, le menu est différent.

Seul le chef d'établissement a accès à la gestion des utilisateurs au sein de l'établissement :

Gestion des utilisateurs	Dossiers à valider	Dossiers non traités	ssiers non traités Dossiers à exporter			
# Vous êtes ici = <u>Accueil</u>	M		h			
Télé-Inscripti	ons					

Un gestionnaire établissement a accès à ce menu :

Dossiers à valider	Dossiers non traités	Dossiers à exporter	Exporter à nouveau
# Vous êtes ici 😑 Accueil			11
Télé-Inscr	iptions		

La fonctionnalité « Gestion des utilisateurs » ne lui est pas accessible.

4.4. Les messages

D'un point de vue général, les messages d'avertissement ou d'erreur s'affichent juste en dessous de « Vous êtes ici ».

En rouge pour les message d'erreur :



En vert pour les actions qui se sont bien déroulées :

Vous êtes ici <u>Gestion des utilisateurs</u>

 INFO : L'enregistrement s'est bien passé

Les différentes étapes :

- 1. Valider les dossiers qui n'ont pas été traité par les familles : **Dossiers non traités**
- 2. Exporter ces dossiers : Dossiers à exporter
- 3. Importer ces dossiers depuis **Libellule**
- 4. Éventuellement, *exporter à nouveau* des dossiers (en cas de perte du fichier) : Exporter à nouveau
- 5. Importer ces dossiers depuis Libellule

4.5. Généralités

Chaque dossier est constitué d'au moins 2 parties (élève et un responsable) et au plus 3 parties :

- une partie élève
- une partie responsable 1
- une partie responsable 2

Certains élèves peuvent n'avoir qu'un seul responsable référencé.

La mise à disposition des dossiers d'affectation issus d'AFFELNET est réalisée par le MEN généralement en une seule fois. Vous aurez ainsi accès à l'ensemble des dossiers de vos nouveaux élèves, depuis la fonctionnalité Dossiers non traités.

4.6. DOSSIERS NON TRAITES

A l'ouverture de cette fonctionnalité s'affiche la liste des dossiers des élèves qui n'ont pas été validés. Vous devez utiliser cette fonctionnalité.

4.6.1. Si cette liste est vide

Par le module Suivi, consultez le tableau, si le nombre d'apprenants n'est pas renseigné, ainsi que les autres colonnes, cela veut dire qu'aucun dossier n'est à votre disposition ou n'a été traité. Et vérifiez dans Fregata, par le module **Suivi des échanges**, si il n'y a pas de ligne dont l'état = Rejet import Fregata.

Attendez le lendemain pour vous reconnecter.

Sinon, vous pouvez vous renseigner auprès de votre DRTIC pour savoir si l'académie a bien transmis les données.

ssiers à valid	er Dos	siers non traités	Dossiers à exporter	Exporter à no	ouveau			
us êtes ici 🕞 <u>Dos</u>	<u>ssiers non traité</u>	is						
Filtrer	Éta	blissement - Non rense Section - Non rense	signé - signé -			•		
			Q Rechercher	2 Réinitialiser				
Dossiers	non tra	ités						
Dossiers Filtre local : Filt Nom élève	non tra	¢ Section	♦ Établissement	¢ Date de naissance	♦ Commune de naissance	Adresse Res	ponsables	
Filtre local : Filt + Nom élève G	non tra	tités € Section	€ Établissement	♦ Date de naissance	♦ Commune de naissance	Adresse Res	ponsables	© Détaik
Dossiers Filtre local : Filt + Nom élève G	non tra	ités • Section	¢ Établissement	€ Date de naissance	Commune de naissance	Adresse Res	ponsables	© Détails Détails
Dossiers Filtre local : Filt • Nom élève G R	non tra	ités • Section	÷ Établissement	¢ Date de naissance	♦ Commune de naissance	Adresse Res	ponsables	Détails Détails Détails Détails Détails
Dossiers Filtre local : Filt + Nom élève G R P	non tra	ités	÷ Établissement	◆ Date de naissance	◆ Commune de naissance	Adresse Res	ponsables	© Détails Détails Détails Détails Oétails
Dossiers Filtre local : Filt Nom élève G R P S	non tra	ités • Section	÷ Établissement	Date de naissance	€ Commune de naissance	Adresse Res	ponsables	Détails Détails Détails Détails Détails Détails Détails

4.6.2. Si cette liste contient des dossiers

Vous devez ouvrir chaque dossier, et chaque partie de dossier, pour écarter ou identifier les informations non conformes, avant de le récupérer en cliquant sur le bouton *Détails*.

Exemple de données non conformes : Ctamilledkruj Dulamaisonderêve.

Dossiers à valider	Dossiers non traités	Dossiers à exporter	Exporter à nouveau	
₭ Vous êtes ici ≥ <u>Dossiers n</u>	on traités 🕞 <u>Détails du dossier (L</u>	éa (al an		
Élève : Léa				
État civil			Ses coordonnées	
INE	111		Adresse	
Sexe	e Féminin			
Non	PIE			
Nom de naissance	PIE		Téléphone domicile	
Prénom	n Léa		Téléphone portable	
Prénoms de l'état-civi	l Léa		Courriel	
Née le	10////2000			
Ses données péd	agogiques 2016-2017			
Établissemen	t LPA Charles Marie de la Conda	mine (LPA de Pézenas)		
Section Pour information	Bac Techno 1/2-STAV			
LV1	ANGLAIS LV1			
LV2	ESPAGNOL LV2			
Responsable 1 : Pa	s // / v			
		Récupérer le	dossier O Sortir sans récupérer	
•••• Ministère de l'agr	iculture et de l'alimentation		Version 1.0.0 (CNIL

Pour visualiser le contenu d'une partie, cliquer sur la partie du prénom et du nom, la partie alors ouverte se ferme pour vous présenter la partie sélectionnée.

Exemple : en cliquant sur nom-prénom responsable 1, la partie de l'élève se replie, et la partie du responsable 1 s'affiche.

Après la consultation du dossier dans toutes ses parties, cliquer sur le bouton : *Récupérer le dossier*. Le dossier disparaîtra alors de cette liste, pour se retrouver accessible par la fonctionnalité *Dossiers à exporter*.

En cliquant sur le bouton *Sortir sans récupérer,* le dossier reste dans cette liste, et ne pourra ni être exporté, ni être récupéré par Libellule. Vous devrez alors créer le dossier complet dans Libellule.

Traiter l'ensemble de vos dossiers disponibles dans cette fonctionnalité, avant de passer à la suivante (Dossiers à exporter). En fin de traitement, la liste doit être vide.

4.7. DOSSIERS A VALIDER

(Cette fonctionnalité n'est pas ouverte)

4.8. DOSSIERS A EXPORTER

Par cette fonctionnalité, 2 sortes de liste de dossiers peuvent apparaître :

- les dossiers validés par les familles (fonctionnalité future),
- les dossiers non traités par les familles, mais validés par l'établissement .

Les consignes d'usage sont expliquées dans l'aide que vous affichez par le bouton point d'interrogation, en haut à droite de l'écran.



Les parties qui s'affichent se plient et se déplient par le chevron.

Avant toute chose, vérifier les paramètres de **votre navigateur** pour qu'il vous permette de choisir l'endroit où enregistrer des fichiers

Pour le navigateur **Firefox** (qu'il est conseillé d'utiliser) : **Outil – Options – Général – Téléchargements** : cocher « Toujours demander où enregistrer les fichiers ».

Dans la fenêtre permettant de filtrer les dossiers à exporter, par défaut la liste est paramétrée sur le 1^{er} choix.

Télé-Inscriptions				isabell(, 🦟 : Ge	stionnaire établissemen	t → LPA de Pézenas	4	0	0 🍽	ወ
ossiers à valider	Dossiers no	on traités	Dossiers à exp	orter Exporter à no	ouveau					
ous êtes ici > <u>Dossier</u>	s à exporter									
Filtrer										
	Établissement Section	Dossiers v - Non rensei - Non rensei	alidés par les familles 《 gné - gné -) Dossiers non traités par les f	amilles	•				
			Q Rec	chercher 2 Réinitialiser						
Dossiers à	exporter									
iltre local : Filtre lo	cal									
♦ Nom élève	Prénom élève	Section	Établissement	♦ Date de naissance	Commune de naiss	ance Ad	esse	Respon	sables	
iste de 0 élément prés	senté par : 10 ▼					I	•	1•	₩	M
Export Libell	ule 🥹									
			[Exporter les dossiers						

Cocher **Dossiers non traités par les familles** et cliquer sur **Rechercher** pour que la liste des dossiers disponibles à l'exportation s'affiche.

Filtrer		
	💮 Dossiers validés par les familles 🧕 Dossiers non traités par les familles	
Établissement	- Non renseigné -	
Section	- Non renseigné -	
	Q Rechercher	

Si cette liste est vide : aucun dossier n'est disponible à l'exportation (vérifier alors la liste des *Dossiers non traités*)

Si cette liste affiche des dossiers, vous pouvez tous les exporter en cliquant simplement sur le bouton *Exporter les dossiers* (sans avoir besoin de les sélectionner).

ossiers à valider	Dossiers non	traités D	ossiers à exporter	Exporter à nouveau					
Vous êtes ici 🚿 <u>Dossiers</u>	à exporter								
Filtrer									
		🔘 Dossiers vali	dés par les familles 🔘 Doss	iers non traités par les familles					
	Établissement	t - Non renseign	1é -				-		
	Section	- Non renseign	1ê -				-		
Dossiers à e	exporter		Q Reche	C Réinitialiser					
filtre local : Filtre loc	al ♦ Prénom élève ♦ Se	ection	♦ Établissement	♣ Date de naissance	Commune de naissance	Adresse	Responsa	bles	
G	En Bac	Techno 1/2-STAV	LPA Charles Marie de la Co	ndamine 06/10/2000			M: G S1 .	G	
C	G Bac	Techno 1/2-STAV	LPA Charles Marie de la Co	ndamine 13/02/2000			AI GA C M		
R	GL Bac	Techno 1/2-STAV	LPA Charles Marie de la Co	ndamine 11/11/2000			F F	R	
iste de 3 éléments pré	sentés par : 10 🕶					н		1 • 🕨	H
Export Libellu	ule 😶								
			Ð	Exporter les dossiers					

Si vous souhaitez en exporter certains et pas d'autres : vous pouvez faire une sélection par les critères établissement et section, ou en cochant la/les dossiers que vous souhaitez exporter, et cliquer sur *Exporter les dossiers*. La sélection effectuée par les cases à cocher se rapporte uniquement à la page que vous consultez.

Deux fichiers sont alors préparés : l'un pour les élèves et l'autre pour les responsables.

Les fichiers d'export sont accessibles en cliquant sur les notifications	4	0	2 🍽 🖞	>

🥙 IMPORTANT !

Bien noter le chemin sur le réseau ou sur votre ordinateur où vous enregistrez les fichiers de données. Il sera effectivement nécessaire de connaître leur emplacement pour réaliser l'importation des données à partir de l'application Libellule.

4.9. SORTIR DU TELE-SERVICE

Utiliser le bouton pour se déconnecter en haut à droite de l'écran :



4.10. EXPORTER A NOUVEAU

Si vous avez perdu un fichier export récent avant de l'intégrer à Libellule, vous pouvez le regénérer, par l'entrée **Exporter à nouveau**.

La liste des fichiers que vous avez généré apparaît, avec les dates d'export et l'heure. Il y a 2 fichiers pour chaque export. Il ne faut pas oublier de ré-exporter les 2 fichiers.

Télé-	-Inscrip	tions			isabelle gentionnaire é l	ablissement -> LPA	de Pézenas	4	0	0 🍽	ወ	v
Dossiers à valider	Dossie	rs non traités	Dossiers à	exporter	Exporter à nouveau							
希 Vous êtes ici ≥ <u>Exporter</u>	à nouveau											
Exporter à Filtre local : Filtre lo		I										
♦ Export du	leure 🗘 Uti	ilisateur 🗘 Éta	ablissement	Fichiers			Sujet					
06/06/2017 11:	16 isabi	elle LPA o	de Pézenas	20170606_500 20170606_500	0000003173_7_RE_ITFELEVE 0000003173_7_RE_ITFRESP		Élève Responsable		B Ré-e Ré-e	xporter xporter		
Liste de 1 élément prés	senté par: 10	•					K	*	1•	₩	M	
•••• Ministère de l'	O Ministère de l'agriculture et de l'alimentation				Version 1.0.0 (3					CN	IIL



Bon à savoir

- Un chef d'établissement (Admin. établissement) obtiendra la liste des exports générés par tous les agents de son établissement.
- Un gestionnaire établissement n'obtiendra que la liste de ses propres exports.

4.11. INTÉGRER LES DONNÉES DANS LIBELLULE

Vous devez connaître l'endroit (le répertoire) où vous avez enregistré le fichier que vous avez généré depuis l'interface Télé-Inscriptions.

Les données récupérées par Télé-Inscriptions sont à intégrer dans Libellule en suivant les étapes suivantes décrites dans l'aide en ligne de Libellule (FOIRE AUX QUESTIONS, Module Administration communication, Importer des apprenants Télé-Inscriptions) :

- 1- Importation des données relatives aux responsables
- 2- Importation des données relatives aux élèves
- 3- Intégration des données des responsables dans Libellule
- 4- Intégration des données des élèves dans Libellule

4.11.1. Importation du fichier des responsables

- Se connecter avec l'utilisateur administrateur général
- Cliquer sur Fichier, Administration / communication
- Cliquer sur Gestion, Importation pour ITF entrante
- Cliquer sur Gestion, Importation des données responsables

 \diamondsuit Choisir le fichier à intégrer. Il s'agit d'un fichier au format txt avec séparateur tabulation, généré depuis Télé-Inscriptions

Libellule pose alors une question si d'autres fichiers ont déjà été importés :



Si vous choisissez OUI, alors la table ne contiendra que les nouvelles occurrences que vous êtes en train d'importer.

Si vous choisissez NON, alors vous retrouverez dans la table toutes les occurrences importées ainsi que toutes celles que vous aviez importé précédemment.

4.11.2. Importation du fichier des élèves

- Depuis le menu de l'administrateur général, importer dans Libellule le fichier généré des élèves
- ✤ La procédure est identique à l'importation du fichier des responsables

Se connecter avec l'utilisateur **administrateur général**, puis cliquer sur **Fichier**, **Administration / communication**

- Cliquer sur Gestion, Importation pour ITF entrante
- Cliquer sur Gestion, Importation des données élèves

Choisir le fichier à intégrer. Il s'agit d'un fichier au format txt avec séparateur tabulation, qui a été généré par Télé-Inscriptions.

Libellule pose alors une question si d'autres fichiers ont déjà été importés :

Importa	tion de données		
?	La table d'importation contien Voulez-vous les effacer ?	t déjà des do	nnées.
	<u> </u>	<u>N</u> on	Annuler

Si vous choisissez OUI, alors la table ne contiendra que les nouvelles occurrences que vous êtes en train d'importer.

Si vous choisissez NON, alors vous retrouverez dans la table toutes les occurrences importées ainsi que toutes celles que vous aviez importé précédemment.

4.11.3. Création de la fiche responsable

Ou intégration des fiches responsables.

- Se connecter avec le nom d'utilisateur habituel dans Libellule
- ✤ La procédure est presque identique à la création d'un responsable
- Cliquer sur **Fichier**, **Élève**,
- Cliquer sur **Gestion**, **Responsables** puis sur **Exécuter** sur la fenêtre de recherche
- Cliquer sur **Édition / Ajouter** pour ajouter un nouveau responsable

Cliquer sur le bouton de reprise « Import nouveau Resp. »_provoque l'affichage de la liste des individus qu'il est possible de reprendre. La sélection d'une occurrence provoque l'initialisation des rubriques de la fiche responsable qui sont présentes dans le fichier.

Il est nécessaire de renseigner les rubriques qui n'ont pas été transmises par AFFELNET.

Il n'est possible d'intégrer qu'un responsable à la fois.

¹ Les responsables doivent être repris avant les élèves auxquels ils sont liés. Le lien élèveresponsable est fait sur l'onglet "responsable et adresse".

Dans la liste des responsables à reprendre, s'il existe déjà un responsable du même nom, prénom et date de naissance dans la base Libellule, un message d'avertissement (non bloquant) s'affiche.

Si une occurrence a déjà été reprise alors elle n'apparaît plus dans la liste "importation d'un nouveau responsable".

4.11.4. Création de la fiche élève

Ou intégration des fiches élèves.

- Se connecter avec le nom d'utilisateur habituel dans Libellule
- La procédure est identique à la création de la fiche du responsable
- Se connecter avec le nom d'utilisateur habituel dans Libellule
- La procédure est presque identique à la création d'un élève
- Cliquer sur **Fichier**, Élève
- **Gestion**, **Inscription**, puis sur **Exécuter** sur la fenêtre de recherche
- Cliquer sur Édition / Ajouter pour ajouter un nouvel élève

Cliquer sur le bouton de reprise « Import nouvel Elève » provoque l'affichage de la liste des individus qu'il est possible de reprendre. La sélection d'une occurrence provoque l'initialisation des rubriques de la fiche élève qui sont présentes dans le fichier.

Il est nécessaire de renseigner les rubriques qui n'ont pas été transmises par AFFELNET.

Il n'est possible d'intégrer qu'un élève à la fois.

Les responsables doivent être repris avant les élèves auxquels ils sont liés. Le lien élèveresponsable est fait sur l'onglet "responsable et adresse".

Dans la liste des apprenants à reprendre, s'il existe déjà un apprenant du même nom, prénom et date de naissance dans la base Libellule, un message d'avertissement (non bloquant) s'affiche.

Si une occurrence a déjà été reprise alors elle n'apparaît plus dans la liste "importation d'un nouvel élève"

5. SUIVI

Dans le module SUIVI de Télé-Inscriptions, la fonctionnalité **Suivi des traitements** pour les rôles **Admin établissement** ou **Gestionnaire établissement**, permet de visualiser le nombre de dossiers récupérés, traités et exportés dans l'établissement.

Exemple ci-dessous, montre que 3 dossiers d'apprenants sont à disposition de l'établissement. Aucun n'a encore été validé et exporté.

uivi ivi des traitem	ients											
Suivi des traitements												
Région	Département	Établissement	Ville	RNE	Nb apprenants	Nb responsables	Doss. consultés (CF)	Doss. validés (VF)	Doss. récupérés (RE)	Doss. exportés (ER)	Doss. validés (VE)	Doss. exportés (EE)
Grand Est	88	LEGTPA des Vosges	MIRECOURT	0881070K	3	6	0	0	0	0	0	0
TOTAUX					3	6	0	0	0	0	0	0